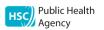
YOU COULD BE A LIFESAVER

La loi sur le don d'organe a changé pour aider à sauver davantage de vies.

Le système de don d'organes est désormais un système comportant une option de retrait. La « loi de Daíthí » signifie que si le don d'organes est une possibilité après votre décès, vous serez considéré comme un donneur d'organes potentiel sauf en cas de retrait de votre part ou si vous faites partie d'un groupe exclu.

Pour en savoir plus, consultez le site : organdonationni.info 0300 123 23 23





Le don d'organes est une décision personnelle et vous aurez toujours le choix si vous souhaitez faire un don ou non.

Si vous ne désirez pas devenir donneur d'organes, il vous faudra retirer votre nom du registre des donneurs d'organes du NHS. Vous pouvez faire cela à tout moment.

Continuez d'enregistrer votre décision sur le registre des donneurs d'organes du NHS.

Quelle que soit votre décision, n'oubliez pas d'en parler à vos proches pour qu'ils vous soutiennent dans ce moment difficile.

Pour obtenir d'autres renseignements sur la modification de la loi, ou pour enregistrer une décision, veuillez consulter le site organdonationni.info

*Les groupes exclus comprennent :

- Les personnes âgées de moins de 18 ans
- Les personnes qui n'ont pas la capacité mentale de comprendre la nouvelle loi
- Les visiteurs en Irlande du Nord
- Les résidents temporaires Temporary residents

06/23Fra

